

Description de l'offre : Chargé de cours – Formation de base du cadre agent de police – « Compétences des agents de police »

Description de la fonction

Charge de cours, à titre accessoire, pour dispenser la formation relative aux compétences des agents de police en formation de base du cadre agent de police.

Grade minimum requis pour la fonction :

Membre de la police intégrée

Conditions requises pour la fonction

Occuper une fonction au sein de laquelle le chargé de cours est amené maîtriser les principes réglementaires et légaux en lien avec les compétences des agents de police.

Plus-value/atout :

- Etre titulaire du brevet formation fonctionnelle « mentor opérationnel » (EDA 4248)
- Etre titulaire du brevet formation continuée « Didactique de base pour chargés de cours » (EDA 1440)
- Disposer d'une expérience professionnelle dans ce domaine et dans le domaine pédagogique

	Appel à candidature CO		
APPEV-GRH-P06-F06	Version : 02	Edition : 03-2023	Page 2/3

Compétences transversales

Utiliser les ressources et respecter les règles d'utilisation des supports mis à disposition par l'institution tels que syllabi, plate-forme informatique, matériel pédagogique, etc...

Maintenir à jour ses connaissances dans le domaine repris dans la présente description de fonction

Déontologie

- Respecter les valeurs et la déontologie des services de police
- Respecter le règlement de travail ainsi que le ROI de l'APPH
- Respecter le personnel institutionnel ainsi que les apprenants
- Respecter les limites professionnelles liées à la fonction
- Etre conscient de sa fonction d'exemple

Gestion de l'information et de la communication

- S'assurer de donner une information correcte, complète et actualisée
- Structurer les informations, écouter et reformuler
- Enoncer clairement ses demandes
- Participer activement à la communication tant avec les apprenants qu'avec les responsables de formation et le personnel administratif
- Participer activement et de manière constructive aux réunions, délibérations, évaluations,...

Gestion du temps

- Respecter les horaires établis
- Planifier le déroulement du programme de formation

Adaptation

- Capacité à se remettre en question en tenant compte de son évaluation en qualité de chargé de cours.
- S'adapter aux nouvelles réglementations et aux procédures mises en place par l'institution
- Etre capable de travailler en équipe – en binôme

Compétences techniques

- **Avoir une maîtrise théorique**
- Etre à même de pouvoir expliquer les compétences des agents de police au travers diverses législations telles que :
 - La loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux (L.P.I.)
 - La loi du 1er avril 2006 relative aux agents de police, à leurs compétences et aux conditions d'exercice de leurs missions (M.B. du 10 mai 2006)
- LFP
- PLI
- PJPoI

	Appel à candidature CO		
APPEV-GRH-P06-F06	Version : 02	Edition : 03-2023	Page 3/3

- AR 28 sept 2016 portant des modifications des divers AR concernant le statut des AGP (publié le 04/10/2016)
- Circulaire POL 37 relative au statut des agents auxiliaires de police
- Circulaire POL 37Ter modifiant la POL 37 relative au statut des agents auxiliaires de police portant d'un spray au gaz lacrymogène ou tout autre produit neutralisant

- Etre à même de pouvoir expliquer, en tenant compte des compétences des agents de police, les notions suivantes :
 - flagrant délit ou crime + cas assimilés ==> rôle de AGP dans les cas présents
 - descente sur les lieux et préservation des traces et indices
 - rôles de l'APJ et de l'OPJ
 - saisies
 -

- **Avoir une maîtrise pratique :**
 - Avoir une connaissance suffisante des structures et du fonctionnement de la formation policière
 - Avoir un sens pédagogique ou accepter de suivre une formation "chargé de cours/formateur"
 - Avoir une communication claire et précise
 - Suivre les modules d'initiation à l'utilisation de la (des) plateforme(s) APPH
 - Concevoir ou adapter des supports de formation ou des activités d'animation pour l'enseignement en présentiel et l'enseignement à distance
 - Transmettre des consignes simples et complexes

(Pré)Sélection : La (pré)sélection du/des chargés de cours (en fonction de nos besoins) se fera sur base d'une analyse du dossier de candidature et sur base de critères tels que

- La disponibilité et l'existence d'une charge de cours (APPH ou autre)
- L'expertise (à travers un diplôme requis ou une expertise reconnue)
- L'expérience (fonction spécifique)
- La complétude du dossier

Lieu de travail : Jurbise / Ghlin (déplacements possibles)

Régime de travail : fonction accessoire soumise à un horaire fixé en fonction des plannings de cours à dispenser et du nombre de participants - rémunération à la vacation ou durant les heures de service F/L022 (personnel police)

Dépôt des candidatures

Mode : uniquement via le lien suivant <http://ipfh.hainaut.be/apph/appelacandidatures>

Ouverture de l'offre : 12/02/2024

Date limite : 05/05/2024